

Commerce qui voit en tout ceci de quoi rire...

L'hon. M. Churchill: Je ris de voir les notes que vous passez et repassez.

L'hon. M. Martin: Vous allez rire dans quelques instants.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pas votre propre discours. Voilà tout.

L'hon. M. Martin: Quelle est l'attitude du gouvernement? Il a promis aux Canadiens que s'il était élu il convoquerait le parlement en septembre et résoudre ces problèmes. Or deux mois après que ces demandes ont été faites par le syndicat des cultivateurs, le ministre du Commerce est assis à son siège, incapable de répondre aux questions émanant de ce côté-ci de la Chambre quant à la demande qu'ont faite les cultivateurs...

L'hon. M. Churchill: Je vous écoute. Donnez-moi une chance.

L'hon. M. Martin: Les honorables vis-à-vis ont promis aux cultivateurs de notre pays de soutenir les prix à des chiffres fixes et déclarés. A la dernière session ils ont présenté une loi qui devait être une charte permettant aux cultivateurs de se dépêtrer de leurs difficultés économiques. Elle se fondait sur la législation agricole qu'avait présentée le gouvernement précédent. On nous a dit qu'il y aurait des prix fermes pour ceci et pour cela. Par exemple, le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il y aurait un prix minimum de \$2.10 pour le soja. Voyons si nous avons un prix minimum de \$2.10 pour le soja. Lorsque le ministre de l'Agriculture a annoncé cette ligne de conduite, tous les cultivateurs, surtout ceux des régions spécialement touchées, croyaient que le prix minimum de ce produit serait de \$2.10. Mais il n'y a pas de prix minimum de \$2.10...

M. l'Orateur: D'après moi, le grief qui est examiné en ce moment, au sujet duquel j'ai donné la parole au député alors que d'autres auraient voulu parler, et qui a été énoncé par le député d'Assiniboia (M. Argue), se rapporte aux versements d'appoint...

L'hon. M. Martin: J'essayais d'expliquer comment la politique du soutien des prix sous forme de versements d'appoint pour un produit déterminé avait fonctionné sous le présent gouvernement. Le député d'Assiniboia a dit que nous demandions au gouvernement d'exposer sa politique au sujet des versements d'appoint, c'est-à-dire une politique qui n'a pas encore été annoncée. Je parle maintenant de l'aspect technique, je veux dire les rouages administratifs que le gouvernement a mis en œuvre à l'égard de versements d'appoint déjà annoncés à propos

[L'hon. M. Martin.]

d'autres denrées. Je suis bien convaincu que, tout en m'en tenant au sujet débattu, je puis indiquer ce qu'accomplit le gouvernement à propos des prix minimums...

M. l'Orateur: Il se peut que je sois moins au courant des questions agricoles que le député qui a la parole; mais, en toute déférence, il me semble qu'il en est venu à parler des prix de soutien, question étrangère aux versements d'appoint, selon moi.

L'hon. M. Martin: Tout ce que je puis dire, c'est que, malgré le grand respect que je vous porte, je comprends aisément que vos connaissances restreintes en cette matière n'ont pas permis à Votre Honneur de saisir les subtilités de mon argumentation.

Toutefois, monsieur l'Orateur, si vous dites qu'il ne m'est pas permis de parler de la question des prix minimums en général, je m'inclinerai devant votre décision, sauf que je dirai que l'occasion nous sera offerte de parler, non seulement de la politique du gouvernement en matière de versements d'appoint pour les producteurs de l'Ouest, mais aussi de questions comme le soja, le blé d'Ontario et de bien d'autres sujets qui intéressent fort les agriculteurs canadiens.

Le syndicat des cultivateurs a des représentants dans cette ville à l'heure actuelle. Je crois comprendre qu'ils ont vu le gouvernement, qu'ils sont passés chez divers membres du Parlement et qu'ils ont exposé leurs points de vue et que leur grief, ainsi que l'a exposé le député d'Assiniboia, tient à ce que, à la lumière des assurances que le gouvernement a fournies au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958 et à la lumière des assurances que le gouvernement a fournies, lorsque ce groupement a eu des entretiens avec lui en mai, nous avons le droit de demander au gouvernement, tant de semaines après la première rencontre avec le gouvernement, quelle est la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne les versements d'appoint que réclame le groupement qui s'est entretenu avec le gouvernement il y a quelques jours seulement et au mois de mai?

M. Pallett: N'y a-t-il pas un article du Règlement qui interdit les répétitions?

L'hon. M. Martin: L'honorable député d'Assiniboia nous a demandé quelle était notre attitude à l'égard de ce problème. Nous avons fait connaître notre attitude; elle est consignée dans le hansard; elle est représentée par des années de fidèle administration libérale en ce qui concerne l'agriculture canadienne. Assurément il peut être loisible aux honorables députés de critiquer la politique agricole de l'ancien gouvernement. Il reste pourtant que les réalisations de l'ancienne administration dans tous les secteurs agricoles se